

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
juillet 2014**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au premier trimestre 2014

Juillet 2014

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles

Eléments démographiques et financiers

au premier trimestre 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Gwenaëlle MILIENNE □

milienne.gwenaelle@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Une augmentation de + 0,2 % du nombre des retraités du régime des salariés agricoles en un an	4
Une hausse de + 0,2 % en un an du montant annuel moyen des retraites	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions annuelles moyennes par type de droits	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits.....	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions annuelles moyennes par type de droits avec carrière complète de droits personnels.....	6
Définitions :	7

Télécharger les données au format Excel : 

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 31 mars 2014

Près de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles au 31 mars 2014. Cet effectif augmente de + 0,2 % en un an sous l'effet de la prise en compte des bénéficiaires du versement forfaitaire unique en tant que pensionnés salariés agricoles.

Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 292 euros au cours du 1er trimestre 2014. Il doit être apprécié au regard de la durée de carrière accomplie par les salariés dans le régime agricole, qui est en moyenne de 37 trimestres (soit un peu plus de 9 ans).

Une augmentation de + 0,2 % du nombre des retraités du régime des salariés agricoles en un an

Au 31 mars 2014, 2,5 millions de personnes sont titulaires d'une retraite de salarié agricole. Cet effectif augmente de + 0,2 % par rapport à fin mars 2013. Cette hausse est essentiellement due à la réforme du minimum contributif entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

L'attribution du minimum contributif nécessite de connaître l'intégralité des montants de retraite servis aux assurés. De ce fait, des dossiers ont été mis en attente et notamment ceux aboutissant à un versement forfaitaire unique (VFU). Une autorisation temporaire de déroger au mécanisme de paiement de ces dossiers et à verser les pensions concernées sous forme de rentes a eu pour conséquence l'augmentation de l'effectif des bénéficiaires. En effet, le versement sous forme de capital ne conduisait pas à inclure les bénéficiaires de VFU parmi le stock de retraités du régime des salariés agricoles. Cela est désormais possible grâce au versement en rente.

Le nombre de retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles est en augmentation de + 2,9 % en un an et de + 0,7 % par rapport au 4^e trimestre 2013.

Une hausse de + 0,2 % en un an du montant annuel moyen des retraites

Le montant annuel moyen de la pension d'un retraité ancien salarié agricole, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 292 euros au 31 mars 2014, en hausse de + 0,2 % par rapport au 1er trimestre 2013 et en baisse de - 0,2 % comparé au 4^e trimestre 2013.

Ce faible montant s'explique par la durée de carrière dans le régime des salariés agricoles. En effet, 92 % des retraités sont polypensionnés du régime des salariés agricoles et ont une durée de carrière moyenne de 9 ans dans ce régime.

Le montant annuel moyen de la pension des retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles s'élève à 12 638 euros au 1er trimestre 2014, soit 5,5 fois plus élevé que celui de l'ensemble des retraités du régime.

Ce montant progresse de + 2,5 % par rapport au 1er trimestre 2013 et de + 0,3 % depuis le 4^e trimestre 2013.

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 31 mars 2014

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 200 903	547 761	1 748 664	- 0,52 %	2,27 %	0,34 %
Droits de réversion seuls	13 659	572 468	586 127	4,83 %	0,04 %	0,15 %
Droits personnels et droits de réversion	17 409	144 002	161 411	0,65 %	- 0,73 %	- 0,58 %
Ensemble	1 231 971	1 264 231	2 496 202	- 0,45 %	0,91 %	0,23 %

* Cet effectif ne tient pas compte du retard de paiement des VFU (Versements Forfaitaires Uniques)

Source : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	8 880	48	8 928	- 10,06 %	-14,29%	- 10,08 %
Bonification pour enfants	549 083	642 486	1 191 569	- 1,28 %	0,00%	- 0,59 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	10	118	128	- 9,09 %	-8,53%	- 8,57 %
Majoration pour tierce personne	586	234	820	- 2,98 %	0,00%	- 2,15 %
Majoration L814-2	4 261	2 032	6 293	- 6,76 %	-7,17%	- 6,89 %
Allocation supplémentaire du FSV	7 196	4 728	11 924	- 10,20 %	-9,60%	- 9,96 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 672	887	4 559	9,68 %	7,52%	9,25 %

Source : MSA

Tableau 3 : Pensions annuelles moyennes par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 634 €	2 145 €	2 480 €	0,65 %	0,59 %	0,52 %
Droits de réversion seuls	774 €	1 368 €	1 355 €	- 1,23 %	- 1,16 %	- 1,21 %
Droits personnels et droits de réversion	4 202 €	3 580 €	3 647 €	- 0,11 %	0,05 %	0,05 %
Ensemble	2 635 €	1 957 €	2 292 €	0,60 %	- 0,07 %	0,21 %

Source : MSA

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 31/03/2014			Différence 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,7	73,2	73,5	0,1	0,0	0,1
Droits de réversion seuls	75,5	78,9	78,9	0,2	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	80,8	81,0	81,0	0,3	0,3	0,3
Ensemble	73,8	76,7	75,3	0,1	0,1	0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels

(trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	93,12 %	89,42 %	91,78 %	0,58 pt	1,16 pt	0,77 pt

Source : MSA

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	39,8	32,4	37,1	- 0,2	0,0	- 0,2

Source : MSA

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels

(nombre de trimestres SA >= 150)

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	67 229	24 429	91 658	1,73 %	6,67 %	3,01 %
Droits personnels et droits de réversion	1 658	1 171	2 829	- 0,96 %	- 1,60 %	- 1,22 %
Ensemble	68 887	25 600	94 487	1,67 %	6,26 %	2,87 %

Source : MSA

Tableau 8 : Pensions annuelles moyennes par type de droits avec carrière complète de droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1/04/2013

	Situation au 31/03/2014			Evolution 1er T 2014 / 1er T 2013		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 421 €	13 375 €	12 675 €	2,58 %	2,13 %	2,53 %
Droits personnels et droits de réversion	10 943 €	12 140 €	11 438 €	1,64 %	1,90 %	1,74 %
Ensemble	12 385 €	13 319 €	12 638 €	2,56 %	2,15 %	2,52 %

Source MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore